



PREAVIS MUNICIPAL No 23-09

Sainte-Croix, le 28 août 2023
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Remplacement du tracteur John Deere pour le secteur des travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement du tracteur John Deere 6330 Pr, acquis en 2009 pour le secteur des travaux, par un modèle de type Fendt 314 avec en équipement complémentaire une épareuse frontale Dücker UNA 450.

Préambule

Dans l'accomplissement des tâches dévolues au service technique, un tracteur se révèle être un outil polyvalent dont l'usage est quasi quotidien. En effet, que ce soit pour les transports hebdomadaires liés aux systèmes d'épuration des eaux, pour les opérations de fauche et d'entretien des bords de routes ou encore pour les opérations de déneigement, ce véhicule répond pleinement à nos besoins. En plus des opérations citées précédemment, le tracteur est régulièrement sollicité pour effectuer divers transports liés aux besoins du service.

Ayant fonctionné plus de 8'000 heures durant 14 années de service, notre tracteur actuel montre des signes de fatigue bien visible. Afin de limiter les frais d'entretien et garantir la fiabilité requise pour les tâches qui lui incombent, son remplacement est nécessaire et entre dans le plan de renouvellement général établi pour notre parc de véhicules.

Choix du type de véhicule

En vue de son remplacement, un cahier des charges a été établi, synthétisant les critères techniques liés aux besoins du service. Suite de quoi un appel d'offres a été réalisé auprès de 4 fournisseurs, lesquels nous ont mis à disposition un tracteur pour procéder à des essais en situation avec les chauffeurs concernés.

Les critères suivants ont été évalués afin de sélectionner le modèle correspondant le plus à nos besoins :

- Rapport qualité / prix
- Respect des normes environnementales
- Conditions de conduite, confort d'utilisation
- Capacité à effectuer nos tâches
- Critères techniques, compatibilité et intégration dans notre parc véhicule actuel.

A l'issue des essais et du comparatif des offres, le choix s'est porté sur un tracteur de marque Fendt et de type 314.

Agrégat

Afin d'assurer les opérations de fauche des bords de routes, en collaboration avec les entreprises privées de la place, une épareuse frontale montée sur le tracteur s'est imposée comme la meilleure solution. En effet, les systèmes de sécurité et de suivi du terrain qui équipent aujourd'hui ces machines répondent entièrement à nos attentes. De plus, un outil monté à l'avant s'est avéré être le choix le plus polyvalent compte tenu des autres tâches effectuées en parallèle par le véhicule.

A la suite d'une série d'essais et la comparaison de plusieurs machines, c'est le modèle UNA 450 de chez Dücker qui a été retenu.

Coûts

Véhicule neuf

Tracteur Fendt 314	Chf	178'000.00
Système de verrouillage du pont avant et plaque porte outil	Chf	9'500.00
Immatriculation	Chf	1'500.00

Agrégat

Epareuse frontale Dücker UNA 450	Chf	66'000.00
Sous-total HT	<u>Chf</u>	<u>255'000.00</u>

Reprise (estimée)

Tracteur John Deere 6330 Pr	Chf	-15'000.00
Total	Chf	240'000.00
TVA 7.7 %	<u>Chf</u>	<u>18'480.00</u>
Total TTC	<u>Chf</u>	<u>258'480.00</u>

Montant TTC arrondi à : Chf 258'500.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX


sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide :


- **d'autoriser** la Municipalité d'acquérir un nouveau tracteur en remplacement du tracteur John Deer;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 258'500**. Le compte 9146.23.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 433.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 56'870 la première année en tenant compte des intérêts (2 %) sur le montant de l'investissement et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 54'840 avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 
C. ROTEN



Le Secrétaire : 
S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Yvan Pahud